

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit – Société de courtage d'assurances - « La Garde », route de Paris – 44949 Nantes - 440 242 469 RCS Nantes, registre des intermédiaires en assurance n° 07 023 954

#### AVIS RECTIFICATIF

Le projet des résolutions, inséré à l'avis de convocation publié au *Bulletin des Annonces légales* obligatoires n° 22 du 19 février 2014, n°1400339 comporte des imprécisions et omissions :

A l'article 15, il faut lire :

*« L'Assemblée Générale constate que, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, le mandat de Madame Michelle BRUNET, Messieurs Guy BOURMAUD, Patrick BOURON, Thierry BROWAEYS et Loïc CHAUVIN, doit être renouvelé.*

*L'Assemblée Générale constate que Monsieur Robert JAROUSSEAU, en raison des conditions d'âge fixées à l'article 15.2 des statuts, ne peut plus poursuivre son mandat.*

*Messieurs Guy BOURMAUD et Thierry BROWAEYS ne souhaitent pas renouveler leur mandat.*

*Présentent leur candidature Mesdames Michelle BRUNET, Alexandra CHARTIER et Myriam COUTANT et Messieurs Patrick BOURON et Loïc CHAUVIN.*

*L'Assemblée Générale propose l'élection de Mesdames Michelle BRUNET, Alexandra CHARTIER et Myriam COUTANT et Messieurs Patrick BOURON et Loïc CHAUVIN en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. »*

Au lieu de

*« L'Assemblée Générale constate que, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, le mandat de Messieurs Guy BOURMAUD et Thierry BROWAEYS doit être renouvelé.*

*L'Assemblée Générale constate que conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, Monsieur Robert JAROUSSEAU atteint par la limite d'âge, ne peut plus poursuivre son mandat.*

*Messieurs Guy BOURMAUD et Thierry BROWAEYS ne souhaitent pas renouveler leur mandat.*

*Présentent leur candidature Mesdames Myriam COUTANT et Alexandra CHARTIER*

*L'Assemblée Générale propose l'élection de Mesdames Myriam COUTANT et Alexandra CHARTIER en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. »*

**1400524**